

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 9 décembre à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 3 décembre, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil, à la Mairie de Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Marcel COTTIN, Farida REBOUH, Guylaine YHARRASSARRY, Christian TALLIO, Frédérique SIMON, Eric COUVEZ, Marine DUMÉRIL, Driss SAÏD, Myriam GANDOLPHE, Jérôme SULIM, Hélène CRENN, Jocelyn GENDEK, Sarah TENDRON, Baghdadi ZAMOUM, Virginie GRENIER, Nelly LEJEUSNE, Jean-Pierre FROMONTEIL, Liliane NGENDAHOYO, Evelyne ROHO, Alain CHAUVET, Jean-Benjamin ZANG, Joao DE OLIVEIRA, Françoise DELABY, Jocelyn BUREAU, Léa MARIÉ, Laurent FOUILLOUX, Nadine PIERRE, Christine NOBLET, Jean-François TALLIO, Simon BRUNEAU, Éric BAINVEL, Vincent OTEKPO, Primaël PETIT, Amélie GERMAIN, Matthieu ANNÉREAU, Alexandra JACQUET, Bernard FLOCH, Catherine MANZANARÈS

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Dominique TALLÉDEC pouvoir à Marcel COTTIN, Mohamed HARIZ pouvoir à Hélène CRENN, Newroz CALHAN pouvoir à Eric COUVEZ, Sébastien ALIX pouvoir à Catherine MANZANARÈS

QUORUM : 22

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Éric BAINVEL

DÉLIBÉRATION : 2024-175

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N° 2

DÉLIBÉRATION : 2024-175
SERVICE : DIRECTION DES RESSOURCES STRATÉGIQUES

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N° 2

RAPPORTEUR : Marcel COTTIN

La présente décision modificative n° 2 est un ensemble de modifications qui correspond à des ajustements concernant des opérations réelles et d'ordre.

EN SECTION D'INVESTISSEMENT

Il n'y a pas d'inscription de dépenses et recettes réelles d'investissement.

L'inscription de 137 769,00 € correspond à des opérations d'ordre d'ajustement en dépenses et en recettes pour la reprise des provisions pour créances douteuses, l'ajustement du montant des études suivies de travaux et un virement entre section pour l'équilibre de la décision modificative

EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les opérations réelles d'ajustement sont les suivantes :

En dépenses : 18 750,00 €

- + 18 750,00 € de crédits à reverser au Carré International concernant le cofinancement par le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères pour le projet de coopération 2024 avec N' Diaganiao.

En recettes : 18 750,00 €

- + 18 750,00 € de recettes versées par le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères pour le projet de coopération 2024 avec N' Diaganiao.

L'inscription de **96 457,00 €** correspond à des opérations d'ordre d'ajustement en dépenses et en recettes pour la reprise des provisions pour créances douteuses et un virement entre section pour l'équilibre de la décision modificative

Vu l'article L 1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur les modifications pouvant être apportées au Budget,

Vu les inscriptions budgétaires du Budget Primitif 2024 de la Ville,

Considérant qu'il est nécessaire de répondre à des besoins particuliers et imprévisibles.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la décision modificative n° 2, relative au Budget Principal de la Ville (opérations réelles et d'ordre) :

⇒ **Section d'investissement**

Dépenses : 137 769,00 €

Recettes : 137 769,00 €

⇒ **Section de fonctionnement**

Dépenses : 115 207,00 €

Recettes : 115 207,00 €

Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à la majorité selon les votes suivants :

31 voix POUR

7 voix CONTRE

5 ABSTENTIONS

Saint-Herblain le : 09/12/2024

Le secrétaire de séance

Le Maire

Éric BAINVEL

Bertrand AFFILÉ

Transmise en Préfecture le : 12/12/2024

Publiée sur le site de la commune de Saint-Herblain le : 12/12/2024